

Département
Haute Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon

Séance du 25 Octobre 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 octobre 2022	Conseillers en exercice : 10
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 6
Délibération n°: 202210-07B	Pouvoirs : 0
	Excusés : 4

Objet : Dimensionnement de l'équipe technique du Contrat Territorial Loire Montagne

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 25 octobre 2022 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 8h30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ : SAVINEL Jean

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : Philippe DELABRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que le Contrat Territorial Loire Montagne (CTLM) est issu de la fusion des Contrats Territoriaux Borne et Haut Bassin de la Loire. Durant la période 2020-2022 les deux contrats étaient en phase de fonctionnement à plein régime puis en phase de fusion.

Pour le CT Borne, l'ingénierie de travaux était composée d'un technicien. En 2020, il était totalement consacré aux travaux. En 2021, il a terminé les travaux du contrat et commencé à élaborer le CTLM. Enfin en 2022, la grande majorité de ses missions étaient consacrées à l'élaboration avec une veille et un suivi de chantier sur la Borne.

Pour le CT Haut Bassin de la Loire, l'ingénierie de travaux était composée de 2 techniciens. Pour la période 2020 – 2021, ils étaient totalement consacrés aux travaux. En 2022, ils ont continué les travaux et ont accompagné la phase d'élaboration du nouveau contrat.

Durant la phase d'élaboration, l'Agence de l'eau considère que ~~les techniciens de rivière sont des~~ animateurs thématiques cours d'eau mais elle tolère qu'ils gardent une part de leur travail pour la mise en œuvre de chantier garantissant ainsi la continuité des travaux.

2020 CT Borne : 1 ETP	2020 CT HBL : 2 ETP
2021 CT LM+ fin travaux Borne : 1 ETP	2021 CTHBL : 2 ETP
2022 CTLM + fin travaux HBL : 2,8 ETP	

Rôle de l'Ingénierie de travaux :

L'ingénierie de travaux pour le futur CTLM devrait recouvrir 3 missions :

- L'animation thématique cours d'eau, elle est liée à la mise en œuvre du contrat, elle comprend les demandes de subventions, l'animation des commissions cours d'eau, le travail avec les autres partenaires du contrat, la sensibilisation des riverains et usagers, la déclaration d'intérêt général, la programmation de nouveaux travaux, la continuité écologique.
- La mise en œuvre des travaux du contrat, mission principale des techniciens, il s'agit du temps consacré à la réalisation des travaux inscrits au contrat. Elle comprend, la définition des chantiers, l'échange avec les propriétaires, la mise en œuvre et le suivi des travaux.
- L'accompagnement des collectivités du territoire (EPCI, communes) pour des travaux hors contrat territoriaux mais en lien avec les cours d'eau. Ce rôle d'accompagnement peut permettre de faire naître de nouvelles actions intégrables au contrat ou simplement garantir l'adéquation entre les actions des collectivités et celle du contrat. Le technicien apporte son expertise aux collectivités du territoire. Par exemple : problème d'érosion à Vals près Le Puy intégré au CTLM suite à la sollicitation de la CAPEV ; Dossier loi sur l'Eau et suivi de chantier sur la Laussonne pour une action hors CT ; Restauration d'une mare en N2000 au Béage intégrée au CTHBL.

Dimensionnement de l'ingénierie de travaux CT LM :

2 scénarii sont envisageables, pour chacun, ci-dessous, la répartition en ETP sur chaque missions pour les années 2023, 2024 et 2025. Les chiffres pour le CTLM sont bien entendu prévisionnels, ils demandent validation de l'Agence de l'Eau et seront forcément impactés par la mise en œuvre. Des travaux sur le CTHBL sont encore indiqués car il reste des crédits de l'Agence avec des taux d'aide intéressants.

Les deux scénarii sont avec 2 et 3 ETP de technicien, cependant il est probable que la réalité serait plutôt avec 1,8 et 2,8 ETP, en effet un agent est actuellement à 80 % et souhaiterait le rester. Les projections financières du reste à charge intègrent les aides Agence de l'Eau, d'autres aides seront recherchées (FEDER, Région AURA...) mais ne peuvent être affichées. Le reste à charge sera réparti entre EPCI. Pour les travaux, les montants indiqués sont les montants totaux avec un coût équipe à 280€ par jour. Les taux de financement projetés pour les travaux sont de 85 % pour le CTHBL et entre 65 et 85 % pour le CTLM.

2 ETP	3 ETP
2023 : RAC techniciens : 35 300€ - Animation cours d'eau : 0,4 ETP DIG, continuité HBL (Darne et Planchas), - Mise en œuvre travaux : 1,5 ETP CTHBL : 60 000€ CTLM : 90 000€ - Accompagnement collectivités : 0,1 ETP	2023 : RAC techniciens : 53 000€ - Animation cours d'eau : 0,4 ETP DIG, continuité HBL 79 000€, - Mise en œuvre travaux : 2,3 ETP CTHBL : 80 000€ CTLM : 140 000€ - Accompagnement collectivités : 0,3 ETP

<p>2024 : RAC techniciens : 36 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation cours d'eau : 0,3 ETP - Mise en œuvre travaux : 1,6 ETP <p>CTHBL : 20 000€ CTLM : 140 000€ - Accompagnement collectivités : 0,1 ETP</p> <p>2025 : RAC techniciens : 36 700€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation cours d'eau : 0,4 ETP Préparation second volet CTLM - Mise en œuvre travaux : 1,5 ETP <p>CTLM : 150 000€ - Accompagnement collectivités : 0,1 ETP</p> <p>Dans ce scénario, les travaux du CTLM sont au minimum envisageable pour répondre à la stratégie de territoire et l'accompagnement des collectivités aussi. L'ensemble des reliquats du CTHBL ne pourront à priori pas être utilisés.</p>	<p>2024 : RAC techniciens : 54 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation cours d'eau : 0,3 ETP - Mise en œuvre travaux : 2,4 ETP <p>CTHBL : 30 000€ CTLM : 190 000€ - Accompagnement collectivités : 0,3 ETP</p> <p>2025 : RAC techniciens : 55 100€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation cours d'eau : 0,4 ETP Préparation second volet CTLM - Mise en œuvre travaux : 2,3 ETP <p>CTLM : 240 000€ - Accompagnement collectivités : 0,3 ETP</p> <p>Ce scénario permet de mobiliser l'ensemble des reliquat du CTHBL. Le volet travaux du CTLM est plus ambitieux et pourra intégrer plus de travaux. Les techniciens pourront plus facilement et avec plus de diligence répondre aux demandes des collectivités.</p>
--	---

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition avec 2 ETP pour le dimensionnement de l'équipe technique du Contrat Territorial Loire Montagne présentées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus au BP 2023 en section de fonctionnement du budget de l'EPAGE Loire Lignon – chapitre 012.

Fait le 25 octobre 2022, à Brives-Charensac
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,



Jean-Paul BRINGER

Le Secrétaire de séance

Philippe DELABRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

AR Prefecture

043-200003713-20221016-202210_07B-DE
Reçu le 07/11/2022